

REGROUPEMENT D' ACTIONS VALLOUREC

FAQ

En quoi consiste une opération de regroupement d'actions ?

Un regroupement d'actions consiste à échanger plusieurs actions anciennes par une action nouvelle sans modifier le montant du capital de la Société.

En pratique, une telle opération augmente la valeur nominale de l'action puisque celle des actions anciennes est multipliée par le ratio d'échange.

Cette opération élève mécaniquement le cours de bourse. La valeur du portefeuille de l'actionnaire n'est pas modifiée par le regroupement d'actions.

Quelle est la parité de regroupement proposée ?

1 action nouvelle de 80€ de valeur nominale sera attribuée pour 40 actions anciennes de 2€ de valeur nominale.

A quelle date le regroupement des actions sera-t-il effectif ?

Le regroupement d'actions Vallourec prendra effet le 25 mai 2020. Les actions nouvelles regroupées seront admises à la cote à cette date, sous le nouveau code ISIN FR0013506730 / Mnémonique VK.

Le dernier jour de cotation des actions anciennes (code ISIN FR0000120354) aura lieu le 22 mai 2020.

Le regroupement des actions est-il automatique ?

Pour la partie des titres formant un multiple de 40, les actionnaires n'auront aucune formalité à accomplir, les actions seront regroupées d'office par leur intermédiaire financier.

Que se passe-t-il lorsque le nombre d'actions détenues par un actionnaire n'est pas un multiple de 40 ?

Jusqu'à la date du 22 mai 2020 inclus, les actionnaires feront leur affaire de la gestion des rompus en achetant ou cédant directement sur le marché les actions Vallourec non regroupées afin d'obtenir un multiple de 40.

Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 40 seront indemnisés dans un délai de 30 jours à partir du 25 mai 2020 par leur intermédiaire financier, étant précisé que les actions anciennes seront radiées d'Euronext et seront dès lors remplacées par les actions nouvelles regroupées.

Exemple : Un actionnaire détient 90 actions anciennes.

Il obtiendra 2 actions nouvelles et une indemnisation correspondant à 0,25 action nouvelle ($90/40 = 2,25$ actions nouvelles).

Comment sera réglée l'indemnisation ?

A compter du 25 mai 2020 les rompus d'actions seront vendus automatiquement sur le marché par les intermédiaires financiers qui mettront à disposition des actionnaires le produit de la vente dans un délai de 30 jours (soit jusqu'au 24 juin 2020 inclus).

Chaque actionnaire est invité à se rapprocher de son intermédiaire financier pour toute information complémentaire.

La valeur nominale de l'action sera-t-elle modifiée avec le regroupement d'actions ?

Oui, la valeur nominale sera, après regroupement, de 80 euros par action.

Un regroupement d'actions modifie-t-il le cours de bourse de l'action ?

Oui, le cours de l'action va augmenter mécaniquement suite au regroupement d'actions, le nombre d'actions composant le capital en circulation étant réduit de manière proportionnelle.

Un regroupement d'actions modifie-t-il la valeur du portefeuille de l'actionnaire ?

Non, la valeur du portefeuille de l'actionnaire n'est pas modifiée par le regroupement d'actions.

Après l'opération, l'actionnaire détient moins d'actions mais la valeur de celles-ci est augmentée.

Quel est l'impact du regroupement d'actions sur le nombre de droits de vote détenus par les actionnaires ?

Toute action nouvelle regroupée donnera droit à une voix.

Les actions nouvelles bénéficieront immédiatement du droit de vote double, sous réserve d'être maintenues au nominatif, et si, à la date du regroupement des actions anciennes dont elles sont issues, chacune de ces actions anciennes bénéficiaient du droit de vote double.

En cas de regroupement d'actions anciennes qui étaient inscrites au nominatif depuis des dates différentes, le délai retenu pour l'appréciation du droit de vote double des actions nouvelles sera réputé débiter à la date la plus récente de mise au nominatif des actions anciennes.

Quel sera le nombre d'actions composant le capital après l'opération ?

Sur la base de 457 987 760 actions en circulation au 8 avril 2020, le nombre d'actions regroupées composant le capital de la société sera de 11 449 694 actions.

Quel est le code ISIN des actions nouvelles regroupées ?

Le nouveau code ISIN des actions regroupées sera : FR0013506730.

Le code ISIN des actions non regroupées restera FR0000120354.

La 1^{ère} cotation des actions regroupées aura lieu le 25 mai 2020.

Quels sont les frais liés à l'opération de regroupement ?

Le regroupement n'engendrera aucun frais pour les actions formant quotité exacte de 40. En revanche, les actionnaires seront invités à faire leur affaire de l'acquisition ou de la cession d'actions permettant d'obtenir un nombre d'actions multiple du ratio de regroupement.

La cession des actions formant rompus est susceptible de générer des frais et taxes pour l'actionnaire.

Les frais liés aux éventuels ordres de ventes ou d'achat relèvent de la relation entre l'actionnaire et son intermédiaire financier.

Chaque actionnaire est donc invité à se rapprocher de son intermédiaire financier et de son conseiller fiscal habituels pour toute information complémentaire.

Quelle est la date limite pour passer un ordre au comptant pour arrondir son portefeuille ?

Vous devez transmettre à votre intermédiaire financier un ordre d'achat ou de vente au plus tard à la clôture des marchés le 2ème jour précédant la date d'effectivité du regroupement, soit le 22 mai 2020. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre intermédiaire financier pour connaître les délais qui vous sont applicables.

Sera-t-il possible de regrouper des actions détenues chez plusieurs intermédiaires financiers ? chez le même intermédiaire financier, mais sur plusieurs comptes ?

A compter de l'ouverture de la période de regroupement, l'actionnaire disposera d'un délai de 30 jours pour opérer les arbitrages nécessaires entre ses différents comptes titres afin d'obtenir un nombre d'actions multiple du ratio de regroupement sur chacun de ses comptes titres.

Quelles sont les principales dates à retenir ?

Jusqu'au 22 mai 2020 inclus : les actionnaires ont la possibilité de gérer leurs rompus en achetant ou cédant directement sur le marché des actions Vallourec non regroupées afin d'obtenir un multiple de 40.

Du 23 avril 2020 au 22 mai 2020 inclus : période de regroupement.

25 mai 2020 : date effective de regroupement des actions Vallourec et 1^{ère} cotation des actions regroupées.

Dans un délai de 30 jours à partir du 25 mai 2020 : indemnisation, par les intermédiaires financiers, des actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 40.